

# BOURSE DE RECHERCHE 2011 CEPHALON/GFNG/SNFGE RÈGLEMENT

## 1. DÉFINITION

La Bourse annuelle de Recherche offerte par **Cephalon France**, en collaboration avec Le **Groupe Français de Neuro-Gastroentérologie (GFNG)** et sous l'égide de la **Société Nationale Française de Gastro-Entérologie (SNFGE)**, est destinée à encourager un projet de recherche fondamentale, clinique, pharmaco-clinique ou épidémiologique sur les pathologies fonctionnelles intestinales et digestives hors RGO.

Le Groupe Français de Neuro-Gastroentérologie et Cephalon en assureront conjointement l'organisation.

## 2. LE MONTANT DE LA BOURSE

La dotation de **20 000 euros (vingt mille euros)** sera répartie sur la base : 12 000 € versée au lauréat et 8 000 € pour le financement de son projet au sein de son laboratoire d'accueil. Néanmoins la répartition de cette somme pourra être revue en fonction du niveau de rémunération du candidat en accord avec son chef de laboratoire.

Deux subventions de 4 000 € chacune seront attribuées aux laboratoires d'accueil des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> projets retenus par le jury.

Les projets de recherche seront réalisés par les lauréats en toute indépendance à l'égard de Cephalon France, de la SFNGE et du GFNG, la Bourse de Recherche n'étant pas attribuée en contrepartie d'un travail exécuté par les lauréats pour ces derniers.

## 3. LE CANDIDAT

Il doit répondre à l'une des deux conditions suivantes :

- Etre DES en hépato-gastroentérologie
  - Etre Chercheur inscrit en master ou en Thèse de Science
- L'attribution de la bourse sera soumise le cas échéant à l'avis du Conseil National de l'Ordre des Médecins conformément à l'article L. 4113-6 du code de la Santé Publique.

## 4. LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter obligatoirement :

- Le Curriculum Vitae du candidat
- Une lettre de parrainage du chef de service ou de département
- Les travaux de recherche déjà accomplis sur le thème par le candidat et/ou l'équipe d'accueil
- La description du projet :
  - Titre
  - Justification et objectif de la recherche
  - Méthode
  - Résultats attendus et retombées prévisibles de la recherche
  - Durée totale et réalisation
  - Justification du financement demandé
  - Avis du CPP si nécessaire
  - Equipes impliquées
- Un résumé du projet
- Une lettre de motivation
- L'existence éventuelle d'autres financements.

## 5. ENVOI DES DOSSIERS

Les dossiers doivent être adressés au Directeur des Affaires Médicales de Cephalon France **au plus tard le 21 Février 2011**,

- soit par email : [boursecephalon@cephalon.fr](mailto:boursecephalon@cephalon.fr)
- soit par la poste, en 8 exemplaires : Directeur des Affaires Médicales – CEPHALON FRANCE – 20 rue Charles Martigny – 94700 Maisons Alfort.

Cephalon France, le GFNG et la SNFGE s'engagent à une obligation de confidentialité sur le contenu des projets qui leur seront envoyés.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS EXAMINE.**

## 6. LE JURY

### 6.1. COMPOSITION

Le jury sera composé de 7 membres du GFNG :

- Pr Bruno BONAIZ
- Pr Stanislas BRULEY DES VARANNES
- Dr Lionel BUENO
- Pr Olivier CHASSANY
- Pr Benoît COFFIN
- Pr Michel DAPOIGNY
- Pr Philippe DUCROTTE : Président du jury.

### 6.2. FONCTIONNEMENT DU JURY

La date de remise des dossiers est le lundi 21 Février 2011.

A partir de cette date, les projets de recherche seront adressés à tous les membres du jury.

La délibération du jury et la désignation du lauréat auront lieu en mars 2011. Le jury se réserve la possibilité de ne pas attribuer le montant de la bourse si la qualité des projets est jugée insuffisante, si les dossiers sont incomplets et/ou ne répondent pas aux conditions d'éligibilité (cf. 3).

### 6.3. PRINCIPAUX CRITERES D'ÉVALUATION

Intérêt du projet/ Qualité méthodologique/ Faisabilité / Originalité/ Adéquation / Financement

### 6.4. ELECTION DU LAURÉAT

Au total, 7 voix sont exprimées, réparties comme suit :

- le Président du jury 1 voix
- 6 membres du jury (1 voix chacun) 6 voix

Si un des candidats présente un lien quelconque avec un membre du jury, ce dernier ne participera ni à la délibération ni au vote concernant ledit candidat. Dans le cas d'égalité des voix, celle du Président du Jury comptera double.

## 7. PROCLAMATION DES LAUREATS

La Bourse sera attribuée au lauréat par le Président du jury lors des Journées Francophones d'Hépatogastroentérologie et d'Oncologie Digestives qui se tiendront du 24 au 27 mars 2011 à Paris.

## 8. L'ORGANISATION DE CE PRIX

L'organisation de ce prix sera communiquée par voie d'affichage dans les services d'Hépatogastroentérologie des hôpitaux.

Toutes les informations (règlement) seront disponibles sur le site Internet de la SNFGE et du GFNG.

## 9. PUBLICATION

Il sera fait mention de cette bourse lors de toute publication en rapport avec projet bénéficiaire de la Bourse de Recherche.

## 10. ENGAGEMENT ET OBLIGATION DU CANDIDAT

Le candidat s'engage à utiliser la Bourse de Recherche aux seules fins de financer le projet de recherche présenté.

Le candidat s'engage à accomplir toutes formalités déclaratives qui pourraient lui incomber personnellement en raison de l'attribution de la Bourse de Recherche.

Le candidat s'engage à soumettre les résultats de ses travaux de recherche aux Journées Francophones d'Hépatogastroentérologie et d'Oncologie Digestive (JFHOD).

La soumission d'un projet implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le présent règlement est disponible sur le site [www.snfge.org](http://www.snfge.org) rubrique « Chercheurs, internes, étudiants » ou [www.gfng.org](http://www.gfng.org)